



Une question parmi tant d autre,

Par **bruno410**, le **30/04/2009** à **23:55**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un terrain de 1200m² sur lequel j'ai construit un bâtiment déclaré comme célier. Je compte habiter celui ci .

Je risque quoi? comment faut-il que je le déclare?

de plus j'envisage dans qqles années construire une maison sur ce terrain (maison principale).

Merci d'avance pour votre réponse